ABONNEMENT.

Saumur: Un an. 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste: Un an. 35 fr. Six mois 18

Trois mois 10

On s'abonne: A SAUMUR. Chez tous les Libraires;

A PARIS. Chez MM. RICHARD et Cie. Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. : . 20 c. Faits divers, — ... 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reques et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

On s'abonne!

A SAUMUR, Chez tous les Libraires;

A PARIS. Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie. Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 Novembre 1872.

M. THIERS ET LA COMMISSION KERDREL.

Nous devons aujourd'hui nous borner à recueillir tous les bruits qui circulent dans les journaux, et qui permettent d'apprécier la situation respective de M. Thiers et de la

Nous lisons dans le Gaulois:

« La publication par le Soir, par le Gau-lois et par le Figaro de ce que M. Thiers avait dit vendredi à la commission, a éveillé des susceptibilités légitimes, nous nous empressons de le reconnaître. Il avait été entendu par les membres de cette commission que le secret le plus absolu serait gardé sur les débats qui auraient lieu chez elle : et, le soir même, ces discussions étaient racontées avec une grande précision.

» M. Barthélemy Saint-Hilaire a essuyé à ce sujet de vives représentations et n'a pas réussi à calmer les mécontentements des membres de la commission en leur déclarant « qu'il ne savait rien de cette publication et qu'elle ne venait certainement pas de nous »; M. Thiers lui-même s'est trouvé engagé dans une altercation animée sur ce point.

» On lui a amèrement reproché (nous ne transgressons aucune loi en faisant ce récit) d'avoir voulu influencer l'opinion en la saisissant immédiatement et directement de ses paroles et de ses affirmations, avant qu'elle pût connaître celle des commissaires.

» M. Thiers a répondu, si nous sommes bien informés:

- « Je ne sais ce que vous voulez dire ; je ne comprends pas pourquoi vous vous
 en prenez à moi; je n'ai jamais manqué
- » à ma parole; je n'ai pas songé le moins » du monde à trahir le secret de vos délibé-

- » Un membre de la commission (nous donnons avec une certaine réserve ce détail que nous croyons cependant exact) a ajouté en termes très-courtois:
- « Je demande à M. le président la per-» mission de lui faire remarquer qu'on l'a » vu revenir hier de la commission en com-» pagnie de M. Blovitz, rédacteur du Times, » et qu'il paraissait lui faire un exposé; » cela est tellement vrai que rue Saint-» Pierre M. le Président et M. Blovitz ont » été rejoints par MM. Guyot-Montpayroux » et Pessard. »
- » M. Thiers a répondu:
- « Je n'ai rien à opposer à des allégations » pareilles, et je me refuse à y répondre. Je » n'entends pas que l'on fasse des enquêtes » qui me poursuivent jusqu'à ma porte et » qui scrutent mon visage. »
- » L'honorable membre de la commission et ses collègues ont immédiatement été d'avis de ne pas insister sur la question de la publication du discours de la veille.

» Le débat s'est engagé à nouveau sur le fond.

- » Nous le répétons, nous n'en avons pas les termes, mais nous affirmons de la façon la plus positive, -- et malgré le silence des feuilles officieuses qui s'étaient le plus vantées dans la journée de publier le soir même, en dépit des réclamations de la commission, le compte-rendu de la séance, nous affirmons l'exactitude de ce qu'on va lire:
 - » M. Thiers a dit, au fond et en somme:
- « Je ne croyais pas avoir besoin d'expli-» quer ce que j'ai dit hier. J'ai été très-net » et très-explicite. Je vous ai dit et je vous répète que la République existe de fait. Y
 a-t-il ici, y a-t-il dans l'Assemblée, au de-» hors, ou en Europe, quelqu'un qui puisse » me contredire?
- » On m'a confié la République; je l'ai » conservée... et mon devoir est encore de » continuer à la conserver.

- » Je le ferai parce que je suis un conser-» vateur, je suis un homme d'ordre. Il y a » cinquante ans que je lutte contre les ré-» volutionnaires. J'ai fait contre le socialis-» me un livre qui m'a exposé aux plus » grands dangers.
- » Au surplus, je me soucie peu de con-» server le pouvoir si je dois le garder dans » les conditions que l'on veut m'imposer. » Si l'on veut être ingrat, soit. J'ai le pays
 » avec moi, et entre l'Assemblée et moi son » choix serait bientôt fait. Je ne menace » personne. Je respecte la loi. C'est moi qui la respecte... »

Si vous voulez faire des révolutions » nouvelles, je n'en serai pas responsa-

» Le Président a prononcé quelques-unes de ces paroles avec une certaine animation. » Au sortir de la réunion, M. Raoul Duval, secrétaire de la commission, disait :

« Nous sommes plus loin que jamais de » l'entente. »

D'un autre côté, le Journal des Débats dissimule mal ses inquiétudes sous une apparente confiance dans l'accord final de M. Thiers et de la commission.

Le Siècle laisse assez clairement entendre qu'il s'attend à une rupture entre la droite et le Président, et il ne cache pas sa joie, car si les républicains désirent que M. Thiers sorte triomphant de la crise, ils tiennent encore plus à le conserver dans leurs rangs et à le compromettre d'une façon définitive; ajoutons qu'ils y ont déjà pleinement réussi.

Bulletin politique.

L'Assemblée a terminé la discussion du projet de loi sur les conseils généraux de l'Algérie. La loi a été votée.

L'ordre du jour appelait ensuite la deuxième délibération sur le projet de loi ayant pour objet de rapporter les décrets iniques du 22 janvier 1852 prononçant la

confiscation des biens de la maison d'Orléans. L'Assemblée a repoussé la demande d'ajournement présentée par la gauche, et a abordé cette question.

Le rapport général de M. Gouin sur le budget doit être distribué aujourd'hui.

La commission du budget doit demander à l'Assemblée nationale de fixer à demain mercredi la discussion des lois de finances.

Le Journal officiel a publié l'état de rendement des contributions directes et indi-

D'après ce tableau, le recouvrement des impôts directs est très-satisfaisant. Les produits des impôts et revenus indirects, pen-dant les neuf premiers mois de 1872, ne sont que légèrement inférieurs aux évaluations portées au budget ou aux recettes pré-

M. de Kergorlay, président de la commission des pétitions, a fait demander au ministre de l'intérieur de vouloir bien fixer le jour où il lui conviendrait d'être entendu par la commission, au sujet de la protestation du prince Napoléon.

M. Victor Lefranc a désigné aujourd'hui

Deux membres du centre gauche, MM. Christophle et de Marcère, ont soumis au Président de la République un projet de réformes constitutionnelles qu'ils se proposent de déposer comme amendement à la proposition Casimir Périer. Voici le texte de cet amendement:

PROPOSITION DE LOI

Concernant la prorogation des pouvoirs du Président de la République et ses rapports avec l'Assemblée nationale.

Art. 1er. Les pouvoirs du Président de la République sont prorogés pour quatre ans, à dater du 1er janvier 1873.

Art. 2. Les articles 49 à 57 inclusivement, 60 à 69 inclusivement de la Consti-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

105

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par Al. BE LAMOTHE.

CHAPITRE XXI.

LA LOI ANCIENEE ET LA LOI NOUVELLE.

(Suite.)

Une autre difficulté surgit bientôt : pour nourrir ses soldats, Langiévitch n'avait ni provisions ni magasins; force fut donc, pour ne pas les laisser mourir de faim, de faire des réquisitions dans les villages voisins, d'abord en payant les vivres, ensuite, quand l'argent fut épuisé, en les prenant presque de force.

Ruinés par les Russes d'abord, puis par

leurs propres compatriotes, les paysans émigrèrent, le désert se fit autour de Miechkof, et le mécontentement, habilement exploité par des traîtres, entraîna de nombreuses défections.

Des ambitieux, dans l'égoïste espoir de se grandir par l'abaissement du dictateur, voulurent se faire un marchepied des désastres de l'armée nationale.

Parmi ces traitres par orgueil se trouvait un Polonais émigré, qui, sans autre titre qu'une vaine jactance, se proclama le vrai dictateur, attaqua violemment Langiévitch dans des proclamations verbeuses, le calomnia en Pologne auprès des siens, au dehors par des écrits violents, ébranla la confiance publique et sema la division, alors que la concorde était le plus nécessaire.

Dans ces circonstances pénibles, le général en chef déploya toutes les ressources de son talent militaire et montra une énergie à toute épreuve.

Ne pouvant ni utiliser ses forces, si subvenir aux nécessités d'une armée de près de dix mille hommes, il détacha sur Tchestakove les blessés et les malades, escertés par les Faucheurs de la Mort, et fit partir Rochebrun pour conférer avec son rival et au besoin se joindre à lui, dans l'intérêt de la cause nationale.

Une lettre, publiée dans les journaux étrangers par le brave commandant des Zouaves de la Mort, donnera une idée de ce qu'était ce faux dictateur dont l'incapacité notoire et l'arrogante présomption fut si fatale à sa patrie.

Voici ce que le 14 avril écrivait Roche-

« J'ai eu un instant l'idée de me joindre au général ***, mais un quart d'heure de conversation a suffi pour me prouver que cet homme était impossible; il sacrifiera toujours sa patrie à son ambition et à son orgueil, jamais cette ambition et cet orgueil à sa patrie. »

L'inaction forcée, à laquelle le dégel condamnait les Polonais, refroidissait leur enthousiasme; le découragement, en succédant à l'enivrement causé par leur brillante mais inutile victoire, engendrait la défiance et le mécontentement; et les traitres, polonais ou russes, se donnant pour de nouveaux volontaires, mais qui n'étaient qu'émissaires secrets du gouvernement russe ou des généraux envieux de la gloire de Langiévitch, aigrissaient constamment les es-

Bien qu'au-dessus de tous ces soupçons injustes, le dictateur en éprouvait une douleur d'autant plus vive, qu'il prenait plus de soin de la cacher. La tristesse s'emparait de lui, et, sentant la désaffection gagner peu à peu ses soldats, il commençait à n'avoir plus foi en ses compagnons et en lui-

Quant à Wladimir, toujours froid et réservé avec les autres, il ne dissimulait pas ses inquiètes appréhensions à Narbut et à Marpha.

- La gangrène, disait-il à celui qu'il avait choisi pour son gendre, amène rapidement la mort, et cette gangrène, je la vois gagner et envahir promptement notre petite armée. Mieux eût valu une défaite à Sainte-Croix, tution du 4 novembre 1848 sont remis en

Art. 3. Dans le délai fixé pour la promulgation des lois, le Président de la République peut, par un Message, demander une nouvelle délibération.

Au jour fixé par l'Assemblée, le Président de la République a la faculté d'exposer en personne les motifs qui s'opposent à la promulgation.

Si l'Assemblée persiste dans sa première décision, le Président de la République a le droit de surseoir à la promulgation jusqu'au prochain renouvellement partiel.

L'Assemblée renouvelée statue définitivement; le Président promulgue; à son défaut, le président de l'Assemblée nationale fait la promulgation.

Art. 4. Il sera procédé par tiers au renou-

vellement de l'Assemblée nationale. Le renouvellement du premier tiers aura

lieu le 4^{er} juin 1873. Le second tiers sera renouvelé le 15 juin

4874, et le troisième tiers le 15 juin 4875. Une loi spéciale déterminera le mode et

les conditions du renouvellement.
Art. 5. Il sera procédé à l'élection du

vice-président de la République dans les huit jours qui suivront la promulgation de la présente loi.

Art. 6. Si la présidence devient vacante, le vice-président exerce les pouvoirs du Président jusqu'au terme fixé par la présente loi.

Art. 7. Le Président et le vice-président de la République, nommés par l'Assemblée nationale, sont rééligibles, mais seulement pour une nouvelle période de quatre ans.

Chronique générale.

Don Amédée est loin de se porter aussi bien que la télégraphie officieuse voudrait nous le faire croire.

Une dépêche de Madrid adressée au Times, le 24 novembre, nous apprend que la
veille, un conseil des ministres avait eu lieu
en conséquence de l'état de santé du roi, et la
Correspondancia donne comme probable une
consultation de médecins à laquelle doivent
assister les ministres et les hauts fonctionnaires

On lui avait bien dit, avant son départ d'Italie, que l'air de Madrid lui serait malsain! Mais il est de la nature de la jeunesse d'être imprudente...

* *

Des émissaires italiens cherchent à travailler, d'accord avec certains journaux, les populations du Tyrol italien et à soulever la question de l'autonomie. L'Autriche, qui considère avec raison cette prétention à l'autonomie comme une intrigue destinée à préparer une annexion au royaume italien, voit de très-mauvais œil les efforts de ces émissaires et de la presse italienne.

Le meilleur conseil à donner au gouver-

Le meilleur conseil à donner au gouvernement de M. Lanza, dit à ce propos le Journal de Florence, serait de se borner pour

le moment à digérer plus tranquillement possible les Etats de la péninsule et Rome.

Le Courrier de France annonce que Mme Loyson, la femme de celui qui fut le Père Hyacinthe, a toute sa fortune engagée dans la maison Bowles qui vient de suspendre ses paiements.

Le prince Schamyl, descendant du fameux Schamyl, est attendu à Paris. Il descendra à l'hôtel Mirabeau.

Le prince Schamyl est un jeune homme de vingt-cinq ans, riche à millions et beau comme les individus de sa race.

Un télégramme annonce que la reine Victoria est souffrante.

Le Times publie la dépêche suivante de Paris :

« Les 200 millions nécessaires pour compléter le troisième milliard ne seront pas payés à l'Allemagne avant le 14 décembre.

Le gouvernement est présentement en mesure de payer le septième demi-milliard; mais aucune date n'a été fixée pour le versement de ce terme, afin d'éviter le danger d'une crise. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le successeur de M. Benoît au collége de Saumur est M. Touzard, principal du collége de Baune (Côte-d'Or), autrefois principal à Cholet.

Nous apprenons que Mer Freppel, qui depuis longtemps désirait visiter son collége de Saumur, et en avait été empêché, à son vif regret, par des circonstances majeures, bien indépendantes de sa volonté, arrive enfin demain mercredi dans notre ville, pour inspecter ce magnifique établissement. Il sera accompagné de Sa Grandeur l'évêque de Poitiers.

Mer Pie porte à l'Institution Saint-Louis un intérêt tout particulier, à raison des services qu'elle est appelée à rendre à la partie de son diocèse qui confine à celui d'Angers, et il veut voir de ses yeux la maison où seront élevés un bon nombre de ses jeunes diocésains

Le lendemain jeudi, M^{sr} Freppel célébrera la première messe solennelle dans la chapelle provisoire, et y prononcera une allocution.

Orléans, 25 nov., 40 h. 55 soir.

Le maximum de la recrudescence de la Loire a eu lieu hier. Ce matin, il est de 2^m 70.

L'Allier a crû de nouveau, mais paraît stationner à 4^m 50 depuis 10 heures du matin, à Moulins.

La Vienne, à Châtellerault, a remonté au maximum de 1^m 90.

Ce matin, à 1 heure, le Cher paraît avoir atteint son maximum; il est à peu près stationnaire à 2^m 70 depuis ce matin à Noyers. On présume que l'étale se prolongera jusqu'au 27 au soir.

I) suit de ces documents que la Loire aura un nouveau maximum à Orléans le 27 vers 7 heures du soir; il sera de 2^m 70 environ et par conséquent au-dessous du premier maximum qui était de 2^m 85.

En aval d'Orléans, il sera seulement prolongé par cette recrudescence de la Loire supérieure.

Il est toujours probable que le maximum de la crue à Saumur sera de 4 m. 60 environ. Il aura lieu demain, vers 8 h. du matin.

A Saumur, la Loire marque, à l'échelle du pont Cessart, 4 m. 40.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

La députation et M. le préfet du département de Maine-et-Loire ont été reçus samedi, à deux heures, par M. le ministre de la guerre. M. le maire d'Angers, retenu par des affaires importantes, n'avait pu se rendre à Versailles. Nos députés et M. le préfet venaient entretenir le ministre d'une question qui intéresse au plus haut point le département, la question de l'établissement d'une Ecole d'artillerie.

Le ministre s'est montré animé des dispositions les plus favorables aux demandes que lui adressaient nos députés et M. le préfet. Il a dit que les offres faites par les villes et le département de Maine-et-Loire l'avaient beaucoup frappé et qu'il en tiendrait grand compte.

Abordant la question qui concerne spécialement Angers, le ministre a donné la certitude que la garnison recevrait un accroissement notable, soit par le fait de l'établissement d'une Ecole d'artillerie, soit par une augmentation importante de l'effectif actuel de la cavalerie.

Il a dit encore que nos haras n'avaient pas le nombre d'étalons que réclamaient les besoins de la remonte, ainsi que ceux de l'industrie privée; qu'il songeait à les compléter, et que notre Dépôt d'Angers aurait nécessairement sa part dans cette répartition.

Forts des promesses qu'ils ont reçues de M. le ministre de la guerre, nos députés ne perdront pas de vue cette affaire, et tout permet d'espérer qu'ils ne tarderont pas à en obtenir la solution dans le sens le plus avantageux au département de Maine-et-Loire.

Dans une des dernières séances de l'Assemblée nationale, M. Dufaure, garde des sceaux, a déposé un réquisitoire du procureur général d'Angers demandant l'autorisation de poursuivre M. le député Carré-Kérisouët, témoin dans un duel récent qui a coûté la vie à M. Appleton.

Le réquisitoire et la demande de poursuites seront transmis aux bureaux.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour l'adoption du projet de loi sur le Jury.

Un jeune homme de 16 ans, mousse à bord du navire Anatole-et-Marie, revenait de rendre visite à un de ses parents, à bord du navire Heureux-Retour, lorsqu'en passant sur la rance de ce bâtiment, ancré quai de l'île Gloriette, à Nantes, l'infortuné jeune homme tomba dans la Loire et disparut. Le fleuve n'a pas encore rendu sa proie.

On sait que M. Bastouil, commissaire central à Nantes, a été révoqué à la suite des troubles de Lourdes.

M. le maire de Nantes demande aujourd'hui à son conseil municipal de lui allouer un secours viager.

Comment les honnêtes gens de Nantes, qui ont été indignés des agissements de ce fonctionnaire trop radical, prendront-ils cette proposition, dont ils seront obligés, en somme, de faire les frais?

Le samedi 14 décembre prochain, il sera procédé, à l'hôtel de la Préfecture de Nantes, à l'adjudication, en un seul lot, des travaux de reconstruction des quais de la Fosse, dans le port de Nantes, consistant en maçonnerie, charpente pour pilotis et autres ouvrages, dragages, terrassements et ouvrages divers, dont le devis s'élève à la somme de 1,400,000 fr.

La lettre suivante, que publie l'*Echo agri*cole, intéresse tous les négociants en vins :

« Monsieur,

» Afin de vous permettre de renseigner, le cas échéant, les négociants qui l'ignoreraient encore, au retour d'un voyage en Alsace, nous avons l'honneur de vous annoncer que le gouvernement allemand a supprimé, sur tous les vins étrangers, les droits de circulation, d'entrée de villes, de consommation même, qu'il avait d'abord maintenus en réorganisant l'administration des contributions indirectes avec les éléments qu'il avait pu trouver; en sorte qu'aujourd'hui, les vins français circulent en Alsace-Lorraine sans être assujettis à une autre taxe que celle du Zollwerein s'ils vont directement chez le consommateur; mais il n'en est pas de même pour ceux adressés au commerce qui sont entreposés en douane en attendant la vente, dans le cas où, à l'avance, elle n'en serait pas faite.

» La Prusse a agi ainsi, non pas pour nous être agréables, vous le pensez bien, non pas pour céder aux sollicitations du gouvernement français par un moyen détourné; mais parce qu'avec l'ancienne législation ses intérêts étaient sérieusement compromis. Quel qu'en soit le motif, soyons-en satisfaits, puisque cela nous permettra de serrer encore de temps en temps la main de nos malheureux compatriotes.

» Agréez, etc. Guy frères. »

que cette victoire si chèrement expiée dans l'inaction.

Narbut ne voulait ni voir le mal, ni y croire.

— Dans quelques jours, répétait-il, le dégel sera entièrement terminé, et nous pourrons reprendre notre mouvement offensif; alors la tristesse de nos hommes se dissipera dans les marches et les combats, comme la brume sous les rayons du soleil.

Le vieillard secouait la tête.

— Je crains plutôt, mon fils, que notre armée ne se fonde avec les neiges; quand la désorganisation se met parmi des soldats, il est bien difficile de rétablir l'ordre: chaque jour amène de nouvelles désertions.

Marpha prenait rarement part à ces conversations, elle écoutait silencieuse et réfléchie, et ressemblait à ces oiseaux des tropiques qui s'étiolent dans une captivité forcée, et auxquels ils faut pour vivre le grand air et la liberté.

Cet état de langueur, si peu habituel à la jeune fille, et qui jusque-la avait paru si incompatible avec sa nature, inquiétait sérieusement son père et son fiancé.

Pour secouer sa torpeur et la réveiller, son père lui avait proposé de partir, avec Chusco et ses Faucheurs, pour Tchestakove, d'où elle pourrait facilement gagner la frontière prussienne, et rejoindre sa sœur, pour demeurer avec elle et Étienne jusqu'à la reprise des hostilités.

Au nom de Thadéa, elle releva la tête, et ses yeux étincelèrent de joie, mais un nuage de tristesse voila bientôt ce rayon lumineux; elle jeta ses bras autour du cou de son père et répondit:

- Non, non, mon devoir est de rester.
- Pourquoi rester, ma fille, pourquoi refuser cette joie que le ciel te permet?
- Parce que je ne veux pas vous abandonner, et que j'ai juré de rester là où serait notre drapeau; sans moi que deviendriezvous, seul, à votre âge, si une maladie venait à vous surprendre?
- Mon enfant, je ne resterais pas seul, Narbut demeure au camp et, alors même qu'il serait forcé de l'abandonner, Magnus

me resterait toujours; d'ailleurs ton absence ne durerait que quelques jours, et...

- Non, mon père, non; je ne vous quitterai pas; les Prussiens, dit-on, arrêtent ceux des nôtres qui franchissent la frontière, et quelque chose me dit que, si je sortais de Pologne, je n'y rentrerais plus.
- Mais alors, vas à Tchestakove; là du moins tu pourras prier pour la Pologne, dans le sanctuaire vénéré de Iasna-Gora, tu pourras...
- J'ai ici des devoirs plus graves, des malades et des blessés à soigner, réponditelle d'une voix grave et ferme; quand mes frères souffrent, je ne les abandonnerai pas pour aller chercher ailleurs un bienêtre que ni vous ni Narbut ne voudriez accepter.
- Qu'il soit donc fait comme tu le désires, et que le ciel te récompense, joie de ma maison, dit le vieillard en serrant sa généreuse fille sur sa poitrine.

Et il ajouta:

- Ah! si tous les Polonais avaient eu ton courage et ton abnégation!

Le lendemain matin, à la pointe du jour, Chusco quittait le camp avec ses Faucheurs, chaussés de patins, emmenant avec lui César, Stiépan, le joueur de balalaïka, et Lizinka, devenue cantinière des Faucheurs de la Mort.

Leur départ fit un grand vide dans le camp, car les montagnards étaient à la fois de vaillants soldats et de gais compagnons.

- Au revoir, à une prochaine victoire ! dit César à sa cousine, en l'embrassant à la Polonaise.
- Au revoir! dit-elle avec un sourire plein de larmes.

Et, du haut de la colline, elle suivit longtemps du regard la petite troupe qui s'éloignait en glissant rapidement sur la neige à demi-fondue.

(La suite au prochain numéro.)

Ce n'est nullement une histoire : Il est de constantes amours Sur les bords fleuris de la Loire, Auprès de Tours.

Un Tourangeau, M. X..., vient d'épouser sa nourrice.

C'est comique, mais c'est ainsi.

Madame C... avait 20 ans, c'était une jolie paysanne de Rouziers...

Elle s'était mise nourrice chez Mme la marquise de ... qui lui confia un superbe poupon.

Le poupon sevré, la nourrice quitte le pays et vient à Paris où, dame ! elle fait fortune... elle rencontre M. X... qui s'éprend d'elle et l'épouse.

Ce n'est que plus tard, dans une confidence, que M. X... découvre que sa femme n'est autre que Catherine, sa nourrice.

Il y a un vaudeville à faire là-dessus.

THÉATRE DE SAUMUR.

Hier soir, malgré le mauvais temps, il y avait foule à la représentation de la troupe lyrique d'Angers. Depuis longtemps nous n'avions vu la salle aussi bien garnie. Nous ne pouvons que constater aujourd'hui le succès des artistes de M. Bonnesseur, qui ont été justement applaudis et rappelés.

Les représentations de la troupe d'opéra alterneront avec celles de la troupe dramatique du Grand-Théâtre d'Angers. Lundi prochain, 2 décembre, cette dernière viendra jouer le Bossu, drame en 5 actes et 12 tableaux, de MM. Paul Féval et Anicet Bourgeois.

DES ORPHELINATS AGRICOLES

ET DES

Colonies pénitentiaires.

Nous sommes à une heure de régénération sociale où il importe de chercher une solution à de redoutables problèmes desquels dépendent l'avenir et le salut du pays.

En est-il de plus grave que celui de la réhabilitation de l'enfant, quand on sait le nombre de jeunes gens que, chaque année, les colonies pénitentiaires versent dans le sein de la société, et le rôle salutaire ou funeste que ces éléments peuvent jouer dans la vie ouvrière et dans les mouvements populaires.

Or, les colonies pénitentiaires du gouvernement répondent-elles à leur double but de répression et de réhabilitation? Non.

Les orphelinats agicoles peuvent-ils arriver progressivement à remplir les intentions

de la société? Oui. Là est toute la question. Quelques réflexions suffiront pour montrer que là aussi est la véritable solution. Nous les livrons aux économistes sérieux, préoccupés, de-

puis longues années, d'un problème social

qui intéresse si vivement l'enfance et la

I.

Prévenir le mal est plus facile que le

Or, la plupart des enfants confiés aux colonies pénitentiaires, ou sont déjà mora-lement perdus, ou achèvent de s'y perdre. Le contraire est l'exception. En effet :

1º Il est pour la moralité de l'enfant un âge qui semble ordinairement décisif.

De douze à seize ans, s'il est corrompu, quelque favorable que soit la situation dans laquelle il est placé, la guérison sera toujoure difficile et rare. Ici, à raison du milieu dans lequel on le jette et du système qu'on lui applique, on peut dire que généralement c'en est fait de lui.

Donc, pour réhabiliter et sauver les enfants de cette catégorie, de l'avis des hommes spéciaux et de bonne foi, les colonies pénitentiaires arrivent trop tard.

Je ne parle point des enfants atteints par l'art. 67 du code pénal. C'est la réserve des récidivistes, et l'étude de ce point ne ferait

que confirmer ma thèse. 2º Quant à l'enfant plus jeune et que le vice n'a point encore radicalement gâté, son cœur s'ouvre admirablement à ces horizons divins jusque-là cachés pour lui, et facilement son âme acceptera l'œuvre religieuse et moralisatrice. Il nous souvient encore de jeunes enfants, à Paris, qui donnaient, au moment de la première communion, des consolations qu'on ne retrouve point dans les meilleures paroisses de notre catholique Anjou. Mais, pour conserver ces résultats, contre l'influence pernicieuse de l'exemple, du contact et des inspirations mauvaises, la surveillance la plus religieusement devouée resterait impuissante. (Est-ce que, dans une corbeille de beaux fruits, on peut impunément garder seulement un fruit gâté?

Or, il est absolument impossible que le système actuel suffise à une œuvre qui exige la plus rare délicatesse de surveillance. Certes, les anciens militaires, parmi lesquels on recrute les surveillants ou gardiens, peuvent avoir toute l'honnêteté désirables et toute l'aptitude possible pour faire marquer le pas et former les enfants aux manœuvres nécessaires à l'ordre général. Mais on ne peut raisonnablement exiger que, dans le métier des armes, ils aient appris l'œuvre de moralisation qu'on leur confie.

Loin de nous d'ailleurs, assurément, la pensée de mettre personne en cause, parmi des administrateurs honorables que nous avons vus souvent reconnaître eux-mêmes l'inefficacité du système. Et c'est le système tout seul que nous discutons aujourd'hui.

Donc, l'impossibilité de soustraire ces enfants à une atmosphère viciée et de garantir la persévérance des résultats obtenus (seule condition du succès), constitue également pour cette seconde catégorie l'impuissance des colonies pénitentiaires.

II.

Par conséquent, ouvrir d'abord des asiles à l'enfant pauvre et délaissé et l'elever avant que les progrès du mal n'aient rendu tout remède impossible;

Assurer, dans un milieu plus sain, avec les garanties ordinaires d'une bonne éducation, la persévérance de l'enfant que vous aurez RELEVE, quand il n'était pas trop tard, évidemment tout est là.

Eh bien! ouvrez des orphelinats agricoles aux enfants orphelins, d'abord, et puis à ces enfants que l'abandon de parents indignes et incapables destine plus tard à la correction. Les sujets, malheureusement, ne vous manqueront pas.

Au lieu d'attendre que le vagabondage ou les délits vous les aménent quand il est trop tard, commencez par les soumettre à l'action religieuse et moralisatrice, pendant qu'ils sont jeunes et qu'il en est temps encore. Et vous en ferez de bons agriculteurs, de bons ouvriers et de bons citoyens. Le contraire sera l'exception.

Ajoutez que le jeune homme rentrera dans la société, le front haut, libre de ces connaissances et de ces souvenirs toujours plus ou moins gênants, pour le colon, dans

Hélas! combien d'enfants nous avons vus, dans notre beau département, qui n'auraient jamais connu la colonie pénitentiaire, d'abord, et la maison centrale, ensuite, s'ils avaient à temps rencontré devant eux un orphelinat agricole.

Déjà, pour les filles, la charité privée a depuis longtemps entrepris, au moins en partie, ces œuvres préservatrices que nous demandons pour les garçons. Les statistiques sont là pour montrer les fruits abondants et précieux qu'elle a recueillis. Pourquoi donc la condition des garçons seraitelle pire, quand leurs besoins ne sont ni moins grands, ni moins pressants?

CONCLUSION.

Organiser et multiplier, dans les départements, les comités d'orphelinats agricoles. Mer l'évêque d'Angers, qui nous montre par son exemple et ses œuvres que l'heure d'agir est arrivée, vient de prendre une initiative qui, nous l'espérons, rencontrera des adhé-

Sans doute, les comités de patronage ont un but excellent et d'une incontestable utilité; mais les comités d'orphelinats seront toujours d'une utilité supérieure, par cette raison, nous l'avons déjà dit, que prévenir le mal est plus facile que le guérir. Sero medicina paratur.

Que le gouvernement, à qui doit être rendue cette justice que, plus d'une fois, il a mis à l'étude cette difficile question, encourage efficacement ces établissements. Qu'il en dote lui-même un certain nombre de départements, et il arrivera, par ces institutions, à remplir plus sûrement le mandat que la société lui confie, sans compter les avantages économiques qu'il y trouvera plus tard, à un moment donné.

Multiplier les orphelinats agricoles en diminuant d'autant, et progressivement, les colonies pénitentiaires;

Arriver finalement, dans la mesure du possible, bien entendu, et sauvegardées les nécessités de la répression, à substituer les orphelinats agricoles aux colonies péniten-

Telle est, suivant nous, la véritable solution à ce grave et difficile problème de la réhabilitation de l'enfant.

UN ANCIEN AUMONIER DE COLONIES PÉNITENTIAIRES.

Faits divers.

LES TRAVAILLEURS ET LES FEIGNANTS.

Un journal définissait l'autre jour les gens qu'en style de club on appelle « les travailleurs »: TRAVAILLEURS, ce sont les ouvriers qui ne travaillent pas, disait-il. Voici la contre-partie de cette proposition : c'est la définition du feignant. La Gazette des Tribunaux nous l'apporte aujourd'hui ou plutôt nous la fait détailler par un des travailleurs

Joseph Frémy porte une plainte contre un de ses camarades, ce camarade s'appelle Henri. Mais citons:

« Joseph Frémy. — Demandez donc à tous les camarades de l'atelier ; ils vous diront ce que c'est que le beau monsieur Henri Galbois.

» M. le président. — Et que diraient-ils?
» Joseph Frémy. — Ils vous diront que M. Henri n'est pas un homme; c'est un vrai sauvage qui vit à son à-part, ne fréquente jamais les camarades, et se croirait déshonoré de trinquer avec eux.

» M. le président. — C'est-à-dire qu'il ne va

pas au cabaret?

» Joseph Fremy. - Mieux que ça, c'est un feignant qui est toujours le premier à l'atelier et le dernier parti, les lundi et tout, sans compter qu'il fait des heures de supplément tant qu'il peut.

» M. le président. — Ce qui veut dire qu'il

est un excellent ouvrier?

» Joseph Fremy. — Mais c'est tout le contraire, mon président! Vous voyez donc pas qu'il fait tort aux autres, et que s'il y en avait une douzaine comme lui dans un atelier, il n'y aurait plus de travail pour les au-

» M. le président. — Pour les autres comme vous qui fêtez sans doute tous les lundis, toutes les grandes et petites fêtes et la moitié des saints du calendrier. Sans vous en douter, vous avez été pour celui que vous poursuivez le témoin le plus utile; votre déclaration fait son plus bel éloge. »

Voilà qui est convenu : travailleurs, ceux qui ne font rien; feignants, ceux qui sont toujours « les premiers arrivés à l'atelier et les derniers partis. » En vérité, ces messieurs les démagogues porteront la révolution jusque dans les mots eux-mêmes et nous créeront une langue de contre-sens et d'antiphrases.

Heureusement que si les mots changent, les principes ne changent pas ; nulle révolution ne peut les bouleverser et le bien sera toujours le bien, quand même on décréterait de l'appeler le mal. (Union de l'Ouest.)

Dernières Nouvelles.

L'incertitude est chaque jour plus grande à Versailles, et chaque heure accroît l'inquiétude. L'émotion est également très-vive.

M. Batbie, arrivé à Versailles par le train de midi 25 minutes, a donné lecture de son rapport à la commission. Il sera très-probablement modifié, et ne sera déposé et lu que dans la séance de demain.

Le centre droit se défend beaucoup de toute hostilité contre M. Thiers. M. Delille aurait fait à cet égard une déclaration trèsformelle à M. Barthélemy Saint-Hilaire qui avait, dit-on, donné créance à ces dispositions peu conciliantes.

La réunion de la droite a ajourné toute décision jusqu'à la communication du rapport de M. Batbie.

Le centre gauche insiste auprès de M. le Président de la République pour des concessions sérieuses sur la responsabilité ministérielle.

Les membres de la gauche et M. Gambetta surtout, affectent beaucoup de confiance et de satisfaction. Ils se déclarent prêts à soutenir M. Thiers et lui assurent même la majorité dans la Chambre sur le terrain du message.

Ils ne dissimulent pas d'ailleurs que l'issue inévitable de la crise sera le renouvellement partiel et peut-être même la dissolution.

On remarque beaucoup d'allées et venues à la présidence. M. Thiers est déjà fixé, diton, sur l'esprit, sinon sur les termes du rapport qu'on ne lui aurait communiqué qu'à la dernière heure. On lui prête toujours l'intention de faire, sous une forme ou sous une autre, un appel au pays dans le cas où il n'obtiendrait pas une majorité suffisante.

Bulletin commercial et agricole.

Paris, 22 novembre.

Blés et farines. — Les prix des blés resteut bien tenus, mais les offres deviennent plus abondantes et aux cours actuels la meunerie met moins d'empressement aux achats.

La baisse faite aujourd'hui sur les farines 8 marques pourrait avoir de l'influence sur les nombreux marchés de samedi et déterminer un léger mouvement vers la baisse.

A Bordeaux et à Nantes, les prix sont bien tenus, malgré l'inactivité des transac-

A Marseille, les importations ont été hier de 28,800 hect., par 6 navires, les ventes ont été de 34,400 hect., dont 24,000 à li-

Le marché était avoiné, la tendance à la

Sur les principaux marchés de l'Allemagne, la tendance de fermeté persiste, mais les affaires ne donnent lieu qu'à des transactions pour les besoins de la consommation.

Il en est de même en Belgique et en Hollande.

En Angleterre, les marchés de l'intérieur restent dans la même position de fermeté sans donner lieu toutefois à une nouvelle hausse et à des affaires importantes.

On compte en mer, à la date du 21 novembre, faisant voiles pour l'Angleterre, 373 navires chargés de froment, dont 435 pour ports directs.

C'est une augmentation de 34 navires sur la semaine dernière.

L'année dernière, à pareille époque, le nombre des navires en mer était de 392, et, en 1870, de 480.

Ici, à Paris, les blés se vendent plus difficilement sur les prix de mercredi dernier, la tendance est plus faible, et pour vendre les détenteurs sont obligés de faire quelques

En farines de consommation les prix restent cotés aux cours extrêmes de 65 à 73 fr., le sac de 159 k.

Pour les articles non signés: P. Goder.

SOCIÉTÉ ANONYME

Chemin de fer de Poitiers à Saumur.

Capital social: 2,000,000 de fr.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les Actionnaires que, conformément à l'article 9 des statuts, modifié par décision de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 6 avril 4872, et à la délibération du conseil d'administration en date du 25 octobre dernier, le troisième quart, soit 125 fr. par action, sera appelé à partir du 1er janvier prochain.

Le versement aura lieu au siége social, rue Boncenne, nº 1, à Poitiers, tous les jours, dimanches exceptés, de midi à trois heures, depuis le 1er jusqu'au 31 janvier inclusivement.

Le coupon du 1er janvier 1873, soit 6 fr. 25 par action, sera défalqué du montant des 125 fr.

Pour opérer ce versement, la remise des titres est indispensable, afin que le récépissé de la somme versée y soit mentionnée. Tout actionnaire qui n'aura pas opéré son verse-ment dans les délais indiqués encourra l'application de l'article 40 des statuts. (Cet article se trouve au recto de chaque titre.)

A partir du 1er février 1873, tout action-

naire qui n'aura pas encore opéré son versement devra s'adresser uniquement et directement à l'Administrateur délégué, rue Boncenne, nº 1, à Poitiers, pour le règlement des intérêts qui seront dus.

Les actionnaires de Saumur et des environs pourront verser leur 3° quart entre les mains de M. Lecoy, l'un des administrateurs, à Saumur.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

Nº 1552. - 23 Novembre 1872.

Texte: M. Sauvage. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. -Correspondance de Boston. — Bigarrures anecdotiques, littéraires et fantaisistes. -Au fond d'un puits, nouvelle par M. A. Clerc. — Chronique parlementaire. — Les Montagnes, livre de M. Depaigne. - Les Magasins du Louvre. — Exposition de

Lyon: Maison du docteur Pierre. -Échecs. Gravures: M. Sauvage, député de la Seine. - L'émigration alsacienne : un convoi d'émigrants à la gare de l'Ouest. - L'incendie de Boston. — Plan montrant les ravages causés par l'incendie (extrait de l'Américan Register). - Modes de 1872 : saison d'hiver. - Un brouillard à Londres. -Les Montagnes, gravures extraites du livre de M. Depaigne: la ville du Puy, le rocher Corneille et le rocher d'Aiguille; — Les faucheurs; - Route du Brunig à Meyringen (Suisse); — L'aigle ravisseur d'enfant; — Sommet du Vésuve pendant l'éruption de 1838. — L'eau dentifrice du docteur Pierre à l'Exposition universelle de Lyon. -Rébus.

Le crayon est aussi utile que la plume pour enseigner l'histoire, lorsqu'il représente, avec une scrupuleuse sincérité, les évènements et les hommes célèbres d'après les tableaux, estampes, sculptures, médailles, et autres monuments certains. C'est le mérite particulier qui recommande les mille ou douze cents gravures de l'Histoire de France de MM. Bordier et Charton, en deux volumes, et qui a de même mérité l'estime publique au Magasin pittoresque et aux Voyageurs anciens et modernes.

Santé à tous rendue sans médecine pa la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

- Toute maladie cède à la douce Revalescière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion sommeil. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constination, diarrhée, dyssenterie, toux, asthme, étoussements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Nº 61 224.

Saint-Romain-des-Iles, 27 novembre. La Revalescière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a d x-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuelement. J. Comparet, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échausser elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. - Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. -La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. - En bottes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. - Envoi contre bon de poste. - Dépôt à Saumur, cher MM. Texter, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épic'ers. - Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 NOVEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 °/, jouissance 1° janv. 71.	52	85	n	0	0	25	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	852	50	b	D	5	19	C.gén. Transatlantique, j. juill.	377	50))	b	19))
4 1/2 °/. jouiss. 22 septembre.		75	10	25	10	0	Soc. gén, de Crédit industriel et							Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	405	0	J)	20	5))
4 °/. jouissance 22 septembre.		10	1)))))	D))	comm., 125 fr. p. j. nov	630	10	В))	1)	10	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	497	50		9	1	25
5 % Emprunt	84	20	10))	10	0)	Crédit Mobilier	420	D	2	50	6	30	Société autrichienne. j. janv	39	19))	p	30	10
Emprunt 1872	85	65	10	- 10	8	35	Crédit foncier d'Autriche	970	.0	5	3	. 0	15	to a successful for the		13.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	208	75	1	75	h))	Charentes, 400 fr. p. j. août	395	10	5	0	13	30	OBLIGATIONS.				1		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	375	ø	1)))	0)))	Est, jouissance nov	506	25	30	33	3	75			(12)				
— 1865, 4 °/ ₀	437	50	D	10	10	n	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	817	50	п	0	6	25	Orléans	276	1)))))	10))
- 1869, 3°/, t. payé	274))	1	1)	n))	Midi, jouissance juillet	577	50	.0	8	1)	3)	Paris-Lyon-Méditerranée	272	50))	D))))
- 1871, 3°/, 70 fr. payé.	243	33	0	10	n	75	Nord, jouissance juillet	965	D	1))	10	n	Đ	Est ,	272	D	ъ))))	1)
- libéré	ъ	n	В	1)	10	0	Orléans, jouissance octobre	803	50	p	0	5	90	Nord	289	3)))	39))))
Banque de France, j. juillet	4520		1)	ь	65	. ,	Ouest, jouissance juillet, 65	497	50	39	n	D	р	Ouest	272	25))))	39))
Comptoir d'escompte, j. août.	607	50	39	1))	10	Ð	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	n	10	10))		ь	Midi	275	D	Э))	19))
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495	3)		39	10	9	Compagnie parisienne du Gaz.	675	20	5	10	0	a	Deux-Charentes	251	D.	70	>>))))
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450))	10))	0	9)	Société Immobilière, j. janv	75	n	33	10	. д	15	Vendée	245	32	2)))	10))

(Service d'hiver, 11 novembre). DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS 3 heures 09 minutes du matin, express-poste.

GARE DE SAUMUR

- 45 -- 02 -(s'arrête à Angers). omnibus. soir, express. omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte. omnibus. express. 12 - 38 solr, omnibus. - 44 ----

express-poste.

30 ---

Etrennes pour 1873. 40° ANNÉE (1872).

Prix du volume broché cartonné.... 8 50 Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci·dessus.

Etranger, suivant les conventions postales. On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESOUE

La collection se compose des années 1833 à 1872. Le volume 1872 (40° année), mis en vente le 5 décembre 1872.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h.34 s.

PRIX DE L'ABONNEMENT: · · · · · · · · · · · · 5 fr. » Départements. 8 50 Etranger, suivant les conventions postales.

On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.

Prix: Paris, 60 c.; - Départements, 70 c.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29:

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du Magasin pittoresque. 1 volume broché 7 fr. » Cartonné. 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1873, environ 30 gravures dans chaque Almanach.

Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4°, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collec-Prix 15 fr.

VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes.

Prix de chaque volume broché. . . 6 fr. L'ouvrage complet 24

Prix de chaque volume broché. 7 fr. 50 LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du Magasin pittoresque; 1 volume in 4°. -

2 vol., 800 gravures.

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents ori-

ginaux et les documents de l'art de chaque époque;

2º édition. Prix, broché..... 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LAN-GUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol. Prix de chaque volume broché. 7 fr. 50 L'ouvrage complet. 15 LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan'Dargent;

1 vol. grand in-8° Prix, pour Paris, broché 15 fr. cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. - Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. - Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume. Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le Magasin pittoresque sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures. et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, nº 1, à Saumur.

A VIEWIDIRIE D'OCCASION,

Pour cause de santé,

UNE LESSIVEUSE

De 30 kilogrammes de linge.

S'adresser à Mª Morin, au Pontroucharu.

AN WEDNING TO

D'OCCASION, DEUX BONS CASIERS, de gran-

deurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou a un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

TROIS MILLE BOURREES

Dans le parc de Verrye.

S'adresser à M. Henon, marchand de bois à Distré.

MEASON

A LOUER

Avec ou sans écurie et remise, Rue d'Orléans, 50.

S'adresser à M. Coué, photographe (527)à Saumur.

A LOUBER

PRÉSENTEMENT,

GRANDE REMISE et GRENIER au-dessus.

S'adresser à Mª GAULAY, place Saint-Nicolas.

Service des Subsistances militaires.

ACHAT DE DENREES

Le samedi 30 novembre 1872, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé, à une heure du soir, à l'adiudication publique, sur soumissions cachetées, d'une sourniture de 600 quintaux métriques de blé, à livrer dans le magasin militaire de la place deSaumur.

1ºr quart dans les 15 jours. 30 -40 -

Complément, 50 -L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sousintendance militaire (rue Bodin; n° 7;, où le public sera admis à en prendre connaissance.

AL EL CD LU ME MA

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux. 7. occupée précédemment par M. Bellouis.

S'adresser à M. Chateignier, même rue.

A VENDRE

DEUX CHIENS D'ARRÊT, bonne rece, bien dressés. S'adresser à René GALLAIS, à la ferme de la Belarderie, commune de (494)

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE, dressée, âgée de six ans. S'adresser au bureau du journal.

AWIS

UN JEUNE HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce de vins et liqueurs, soit au magasin, à la vente ou aux écritures. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE d'une quarantaine d'années. Inutile de se présenter sans bons reuseignements S'adresser au bureau du journal.

HAUTES NOUVEAUTES

MAISON BIZERAY

Rue de la Tonnelle.

On demande de bonnes ouvrières pour la couture. (539)

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Sanmur, demande un apprenti.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Musique --- CHOUDENS --- Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Vonlant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cornet et autres instruments; romances et chansonnettes. Il sussit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises:— Mêmes prix qu'à Paris.

N.-B. - Partitions et morceaux en location. - On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont.

Vient de paraître.

NÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J, PICHERIE-DUNAN. Professeur d'économie domestique et d'agriculture ; Agriculteur praticien;

Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne. EN VENTE A SAUMUR

Rue Royale, nº 1, maison des 100 Louis d'Or, ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Saumur, imprimerie de P. GODET.